



# ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

## Lutte contre les violences faites aux femmes

Question écrite n° 1815

### Texte de la question

Mme Katiana Levavasseur appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances sur l'augmentation des violences faites aux femmes. En date du 26 août 2022, une nouvelle étude sur les morts violentes au sein du couple publiée par le ministère de l'intérieur annonce : 122 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2021, contre 102 en 2020, soit une hausse de 20 %. Une femme est donc victime d'un féminicide tous les trois jours. Si ce bilan est déjà terrible, celui de 2022 s'annonce tout aussi dramatique. En effet, depuis janvier 2022, ce ne sont pas moins de 85 femmes qui ont perdu la vie sous les coups. Dans l'Eure, c'est plus de 130 interventions pour violence intrafamiliale qui ont eu lieu cette année. Touchant toutes les régions de France et bien que cette lutte ait été déclarée cause nationale, ces atrocités continuent de faire rage sur fond de mesures bancales. En effet, trois ans après le lancement du Grenelle des violences faites aux femmes et si certaines mesures ont pu être mises en place comme l'ouverture 24h/24 du numéro d'urgence 3919 et la formation des forces de l'ordre, la majorité des mesures annoncées, les plus concrètes, sont plus qu'insuffisamment utilisées. On dénombre ainsi un stock d'environ 379 bracelets anti-rapprochement, autre dispositif phare du Grenelle, pour 220 000 femmes victimes de violence chaque année en France. Cela en est risible. Il est clair que ni les mesures ni les moyens invoqués ne sont suffisants. Et vu l'actualité de l'été 2022, il ne faut pas compter sur les politiciens pour donner un bon exemple de ce que doit être le respect que toute personne doit avoir envers les femmes. Ainsi, elle lui demande si les mesures pour lutter contre les violences faites aux femmes sont vraiment à la hauteur et s'il ne faudrait pas encore augmenter les moyens de lutter contre ce fléau qui détruit non seulement les femmes, mais aussi toutes les personnes attachées à elles.

### Texte de la réponse

Depuis 2017, le Gouvernement a lancé une mobilisation générale des ministères et des acteurs de l'État, en lien avec les associations et les collectivités pour lutter contre le fléau des violences faites aux femmes, premier pilier de la grande cause. C'est dans cet esprit que le gouvernement a lancé le 3 septembre 2019, le Grenelle des violences conjugales. Il a débouché sur un plan d'action global et inédit pour lutter contre les violences conjugales. Trois ans plus tard, 46 mesures du Grenelle sur 54 sont en vigueur, et 8 sont en cours de réalisation. Parmi ces mesures, pour que chaque victime puisse être prise en charge, les horaires du 3919 ont été étendus et est désormais accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Au 1er octobre 2022, 160 000 policiers et gendarmes ont été formés pour un meilleur accueil et accompagnement des victimes. Pour mieux protéger les victimes, 5841 ordonnances de protection ont été sollicitées en 2021, soit une augmentation de 89 % durant le quinquennat précédent, avec une forte baisse du délai pour les rendre dans les 6 jours (98,5% des juridictions respectent quasiment ce délai et 80% le tiennent), la mise en place de filières d'urgences, de permanences d'huissiers et d'avocats ayant également participé à cette amélioration. Par ailleurs, 797 bracelets anti-rapprochement sont actifs au 1er août 2022 et 3211 téléphones grave danger ont été attribués. Pour que chaque atteinte soit punie, le gouvernement a lancé une plateforme de signalement en ligne et a facilité le dépôt de plainte « hors les murs ». En septembre 2022, 145 conventions ont signées entre parquets, structures

hospitalières, commissariats et gendarmeries en lien avec les agences régionales de santé pour la mise à disposition d'un officier de police judiciaire à la demande du médecin pour recueillir la plainte de la victime à l'hôpital. Les mesures du Grenelle continuent à être déployées sur le territoire. Pour aller plus loin, le 2 septembre 2022, la Première Ministre a souhaité réaffirmer toute la détermination du gouvernement à poursuivre ce combat et poser les jalons d'une ambition renouvelée pour le quinquennat à venir. Un comité interministériel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, présidé par la Première Ministre sera organisé pour décliner la feuille de route des cinq ans à venir et affirmer une nouvelle ambition pour chacun des champs d'action gouvernementaux. Le projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, qui sera examiné au Parlement prochainement, prévoit le doublement de la présence policière dans la rue, tout comme le nombre d'enquêteurs spécialisés. Le projet de loi prévoit également, d'ici 2025, que le nombre d'intervenants sociaux en gendarmerie et dans les commissariats passe de 400 à 600 afin de mieux accueillir les victimes. Un fichier de prévention des violences intrafamiliales, ciblant les personnes mises en cause et condamnées, sera également développé. D'ici la fin de l'année 2022, 10 000 places d'hébergement seront opérationnelles sur le territoire, soit près de 1 000 places de plus que l'objectif initialement attendu. 1 000 places supplémentaires seront ouvertes en 2023, pour mieux doter certains territoires, notamment en zone rurales, villes moyennes en métropole comme outre-mer. Ce sont 10 millions d'euros supplémentaires qui seront engagés et qui permettront d'atteindre 11 000 places d'hébergement en 2023. Une expérimentation sur un nouveau dispositif, le « pack nouveau départ », sera lancée début 2023 pour faciliter le départ du domicile des femmes victimes de violences conjugales. Enfin, la Première Ministre a annoncé une mission parlementaire pour dresser un bilan et des perspectives sur le traitement judiciaire des violences conjugales pour une action judiciaire lisible, réactive, performante et qui concilie spécialisation des enquêteurs et des magistrats avec la proximité nécessaire pour les victimes. Pour garantir que ces actions donnent des résultats, dans le projet de loi de finances pour 2023 le budget de l'égalité entre les femmes et les hommes porté par le ministre délégué auprès de la Première ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances connaîtra en 2023 une augmentation de 7,3 millions d'euros, portant son budget à 57,7 millions d'euros. Cette progression de 15 % par rapport à 2022 vient s'ajouter aux différentes hausses successives enregistrées ces cinq dernières années. Au total, depuis 2017, le budget égalité femmes-hommes (programme 137) a progressé de 95 %. Les moyens supplémentaires permettront notamment de renforcer les aides aux associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes et d'intensifier la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Katiana Levavasseur](#)

**Circonscription :** Eure (2<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement National

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 1815

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

**Ministère attributaire :** Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [4 octobre 2022](#), page 4336

**Réponse publiée au JO le :** [11 octobre 2022](#), page 4581